

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 42  
Nb. de représentés : 8  
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 43/2178 :**

Piétonisation et requalification de l'espace public autour du centre administratif - Approbation du plan de financement prévisionnel

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie), RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



Accusé de réception en préfecture  
974-214760164-20251217-43-2178-DE  
Date de réception/transmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

David LORION

**Affaire n°43/2178 : Piétonisation et requalification de l'espace public autour du centre administratif  
- Approbation du plan de financement prévisionnel.**

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre envisage la réalisation d'un projet de piétonisation et de requalification de l'espace public sur le secteur de l'Hôtel de ville - Centre administratif – quartier des Berges dans le cadre du programme « Cœur de ville ».

L'objectif principal de cette opération est de transformer ce périmètre en zone piétonne afin d'améliorer le cadre de vie et d'offrir un environnement plus sûr et plus agréable à l'ensemble des usagers.

Ce projet vise également à renforcer le lien social et à ouvrir la Ville sur la mer et la rivière, à travers les actions suivantes :

- création d'itinéraires continus et confortables dédiés aux modes de transport doux,
- aménagement d'îlots de fraîcheur pour renforcer la végétalisation des espaces publics,
- installation d'une placette mémorielle sur le parvis du Centre administratif,
- mise en valeur de la batterie militaire découverte lors des fouilles archéologiques, avec l'édification d'une statue représentant une personnalité marquante de l'histoire française.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à **2 600 000.00 € HT**. Ce projet est éligible au financement de **l'Union Européenne** au titre de la dotation financière FEDER 2021-2027 dont l'autorité de gestion est le Conseil Régional.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est établi comme suit :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| ➤ Union Européenne (FEDER-2021-2027) : | <b>2 080 000.00 € HT</b> |
| ➤ COMMUNE :                            | <b>520 000.00 € HT</b>   |

(80% de la part éligible)

(20% de la part éligible et 100% part non éligible)

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (3 contre(s) (BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal)), DECIDE :**

- **D'APPROUVER le plan prévisionnel de financement précité,**
- **DE SOLLICITER l'Union Européenne, au titre de l'action 5.1.2 : Investissements Territoriaux Intégrés Urbain (ITI.u), Soutien aux projets de développement en milieu Urbain visant à soutenir les aménagements vecteurs de liens sociaux ;**
- **DE S'ENGAGER à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;**
- **DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dument habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.**



David LORION